

MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
MGEN DE LA DRÔME

mgen[★]

26

FÉVRIER 2016 / N° 34

Elections aux comités de section

Votre
Vote
compte

MGEN EST MEMBRE
DU GROUPE ISTYA,
PREMIÈRE UNION
MUTUALISTE DE FRANCE

groupe
istya
mutuelles. vraiment

3 PRESTATIONS
Le contrat d'accès
aux soins

7 PRÉVENTION
La prévention
dans la Drôme

8 VIE MUTUALISTE
Régionales MGEN
dans la Drôme



Social, solidaire, démocratique...

À l'heure où cet éditorial est écrit, les effroyables tueries de Paris et de Saint-Denis, revendiquées par Daesh, viennent d'avoir lieu. Moins d'un an après les attentats de janvier dernier, la République est frappée en son cœur.

C'est un sentiment mêlé de peine et de douleur immense (pour les victimes et pour leurs proches bien sûr, mais aussi pour toute la communauté française et au-delà) qui prévaut.

Mais la raison appelle à ne pas en rester là.

La mobilisation pour un projet de société solidaire, qui place au cœur de tous ses choix la laïcité, les valeurs de la République et la paix, est plus que jamais nécessaire. Il est urgent d'ouvrir un chemin d'espoir pour notre pays, et bien au-delà.

Cet espoir, c'est au quotidien que les entreprises de l'économie sociale et solidaire veulent le faire vivre.

Ce sont les valeurs que portent mutuelles, coopératives, associations et fondations qui donnent à espérer. Pour nous, MGEN, c'est une organisation dans laquelle la gestion performante ne se fait pas au détriment de l'humain, bien au contraire !

- Un modèle vraiment redistributif.
- Un modèle qui n'a pas pour vocation de rémunérer des actionnaires.
- Des choix d'investissements solidaires et responsables : nos établissements de santé, des actions de prévention...
- L'action sociale envers nos adhérent-es fragilisés-es... : aides exceptionnelles, aides financières pour les orphelins, les handicapés, prêts sociaux pour les mutualistes en difficulté...

L'une des valeurs fortes du mutualisme, c'est sa gouvernance démocratique.

En 2016, le tiers de notre comité de section doit être renouvelé.

C'est un temps fort de la vie de notre organisation. C'est un acte mutualiste par lequel vous désignez des hommes et des femmes qui partagent vos préoccupations et œuvrent pour la défense du modèle de l'économie sociale et solidaire.

En participant à ce vote, vous légitimez notre action locale, vous encouragez vos élu-es à aller plus loin pour votre défense et vous contribuez à renforcer le modèle mutualiste et à le pérenniser.

La loi Hamon du 31 juillet 2014 a donné aux entreprises de l'économie sociale et solidaire un statut juridique attendu ; en même temps, elle pousse celles-ci à être plus cohérentes avec leurs valeurs. Votre vote en revêt d'autant plus d'importance.

Utilisez votre bulletin. VOTEZ !

LES PRÉSIDENTS DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES MGEN* DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

LE 14 NOVEMBRE 2015

* Frédéric Vergès (Drôme), Jean-Marie Bouget (Isère), Alain Bats (Haute-Savoie), Christian Morinon (Loire), Philippe Lixi (Ardèche), Sigrid Bonnet (Rhône), Jean-Claude Péron (Ain), Jean-Louis Tarditi (Savoie)

Editorial 2

• Social, solidaire, démocratique...

Pages régionales 3-6

- Le contrat d'accès aux soins
- Le 3676
- Economie sociale et solidaire
- Elections Mgen 2016

Prévention 7

- La prévention dans la Drôme

Vie mutualiste 8

- Régionales MGEN dans la Drôme



BULLETIN DE LA SECTION DE LA DRÔME DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



MGEN section de la Drôme, 19, rue Pierre Semard



26000 Valence

Tel. : 3676 • Fax : 04 75 42 75 82

Internet : <http://www.mgen.fr>

E-mail : sd026@mgen.fr

Nos heures d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
sauf le mardi de 10h à 12h et de 13h à 17h

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

F. VERGES et toute la commission information et vie mutualiste

Directeur de la Publication : F. VERGES

Routage : atelier protégé LMDES

Conception/Impression : Kalistene Conseil - Imprimé sur papier
Eco certifié PEFC 100 % - ISSN 1052-8469

Attention

À partir de janvier 2016, nos horaires d'ouverture changent :

**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h
sauf le mardi
de 10h à 12h et de 13h à 17h**

Nouveautés :

- ▶ Fermeture de 12h à 13h,
- ▶ Fermeture à 17h tous les jours,
- ▶ Horaires identiques tout au long de l'année (plus d'horaires liés aux vacances scolaires).

Le contrat d'accès aux soins

Les nouvelles couvertures Mgen Santé Prévoyance Equilibre et Intégrale prennent mieux en charge les dépassements d'honoraires lorsqu'ils interviennent dans le cadre du parcours de soins coordonnés et d'une consultation chez un médecin ayant adhéré au contrat d'accès aux soins. Mais qu'est-ce que le contrat d'accès aux soins ?

Entré en vigueur le 1^{er} décembre 2013, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS) est un dispositif d'encadrement des dépassements d'honoraires médicaux. Il s'agit d'un contrat dont le contenu a été négocié entre l'Assurance Maladie et les syndicats de médecins représentatifs signataires de l'avenant 8 à la convention médicale du 26 juillet 2011.

Il est proposé à l'adhésion individuelle pour une durée de 3 ans :

- ▶ Aux médecins de secteur 2, ou disposant des titres pour accéder au secteur 2 et installés après le 1^{er} janvier 2013,
- ▶ Aux médecins de secteur 1 qui se sont installés avant le 1^{er} janvier 2013 et qui ont les titres pour accéder au secteur 2, les anciens chefs de clinique et assistants des hôpitaux entre autres.

Les médecins adhérents au contrat d'accès aux soins s'engagent à :

- ▶ Stabiliser leur pratique tarifaire en maintenant leur taux moyen de dépassement d'honoraires (sans pouvoir excéder 100 % du tarif de Sécurité sociale),
- ▶ Réaliser une part d'activité à tarif opposable (de secteur 1) égale ou supérieure à celle pratiquée avant l'adhésion.

Les avantages proposés en contrepartie au médecin adhérent au contrat d'accès aux soins sont :

- ▶ Le bénéfice des revalorisations des tarifs de remboursement applicables aux médecins exerçant en secteur 1,
- ▶ La prise en charge des cotisations sociales sur les honoraires correspondant à l'activité réalisée aux tarifs opposables.

Les patients du médecin adhérent sont mieux remboursés grâce à

l'alignement des tarifs de remboursement par la Sécurité Sociale sur ceux exerçant en secteur à honoraires opposables (secteur 1) et une prise en charge privilégiée des dépassements d'honoraires par les complémentaires santé.

Dans le cadre du parcours de soins coordonnés, voici des exemples de prise en charge pour les patients de la consultation de médecin traitant selon son statut (tarifs de consultation et montants remboursés).



Comment trouver un professionnel de santé ayant signé le CAS ?

Parmi les critères de recherche de l'annuaire santé du site de la Sécurité sociale www.ameli.fr figure le type d'honoraires. Ainsi, sur ce site, pour une profession médicale précise et sur une zone géographique que vous déterminez, vous pouvez rechercher et obtenir la liste des médecins ayant signé le CAS.

GÉNÉRALISTE		SPÉCIALISTE		
SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 1	CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS	SECTEUR 2
Consultation C = 23 €	Consultation C = 40 € (Tarif SÉCU 23 € + dépassement 17 €)	Consultation Spécialiste CS = 28 € (Consultation 23 € + majoration provisoire clinicien 2 € + majoration coordination spécialiste 3 €)	Consultation Spécialiste CS = 40 € (Consultation 23 € + majoration provisoire clinicien 2 € + majoration coordination spécialiste 3 € + dépassement 12 €)	Consultation CS = 50 € (Tarif SÉCU 23 € + dépassement 27 €)
Remboursement SÉCU (70 % de 23 €) : 15,10 €	Remboursement SÉCU (70 % de 23 €) : 15,10 €	Remboursement SÉCU (70 % de 28 €) : 19,60 €	Remboursement SÉCU (70 % de 28 €) : 19,60 €	Remboursement SÉCU (70 % de 23 €) : 15,10 €
Remboursement MGEN (30 % de 23 €) : 6,90 €	Remboursement MGEN (30 % de 23 €) : 6,90 €	Remboursement MGEN (30 % de 28 €) : 8,40 €	Remboursement MGEN (30 % de 28 €) : 8,40 €	Remboursement MGEN (30 % de 23 €) : 6,90 €
Reste à charge 1 € (Participation forfaitaire)	Reste à charge 18 € (Participation forfaitaire 1 € et dépassement 17 €)	Reste à charge 1 € (Participation forfaitaire)	Reste à charge 13 € (Participation forfaitaire 1 € et dépassement 12 €)	Reste à charge 28 € (Participation forfaitaire 1 € et dépassement 27 €)

Le point de vue de la Mutualité Française

Les dépassements d'honoraires représentent la somme colossale annuelle de 2,8 milliards d'euros, payés pour les deux-tiers par les consommateurs directement, et pour un tiers par les complémentaires santé. Ce montant est en croissance rapide : en euros constants (c'est-à-dire en déduisant l'inflation), les dépassements d'honoraires ont été multipliés par 5 depuis 1980, dont un doublement entre 1990 et aujourd'hui.

En Rhône-Alpes, force est de constater que le CAS n'a pas montré d'impact significatif sur la maîtrise des dépassements d'honoraires du secteur 2, par contre il a créé un effet d'aubaine pour des praticiens du secteur 1 (dont un grand nombre de radiologues) qui peuvent désormais pratiquer des dépassements d'honoraires. Tout le contraire de l'effet recherché.

Comme l'estimait le Président de la Mutualité Française, Etienne Caniard, à l'occasion du congrès de Nantes en juin 2015, le moyen de résoudre la question des dépassements d'honoraires des médecins est de « retrouver les moyens d'un engagement réciproque entre les professionnels de santé et les financeurs (Assurance Maladie et Organismes complémentaires) [...] ». Il n'y aura jamais de maîtrise sur le reste à charge s'il n'y a pas d'accord sur les tarifs et la juste rémunération des actes ou pratiques des professionnels de santé ».

Or, il convient de rappeler que le législateur n'a pas la volonté, pour le moment, d'autoriser les « complémentaires santé » à mettre en place des réseaux conventionnés, ce qui permettrait pourtant de réguler les tarifs pratiqués par les médecins, en particulier du secteur 2.

Un interlocuteur MGEN à votre service



**Vous souhaitez trouver un interlocuteur MGEN ?
Plusieurs solutions possibles :**

- ▶ La visite dans l'une des sections départementales,
- ▶ l'envoi par messagerie
- ▶ l'appel téléphonique

Un coup de fil, c'est souvent la solution la plus facile et la plus naturelle mais quel en est le coût ?

JUSQU'AU 1^{ER} OCTOBRE 2015

Une réglementation défavorable pour chaque adhérent et pour MGEN. En effet, le choix de proposer le service gratuitement à ses adhérents était celui de MGEN.

Néanmoins, les appels étaient souvent surtaxés par les opérateurs des appelants avec pour conséquences :

- ▶ MGEN ne pouvait maîtriser le coût final.
- ▶ Les adhérents versaient ainsi plus de 6 millions aux différents opérateurs.
- ▶ Les adhérents se trouvaient insatisfaits avec une incompréhension quant à l'origine du surcoût.

DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2015

3676 Service gratuit + prix appel

3676 NUMÉRO BANALISÉ :

SERVICE GRATUIT + prix appel éventuel

Le service est gratuit, la communication est incluse dans le forfait téléphonique de l'adhérent. Aucune surtaxe n'est désormais possible par l'opérateur.

AVANTAGES

- ▶ Des coûts totalement maîtrisés
- ▶ Une plus grande satisfaction

Le tarif local en France est le montant du tarif local pratiqué par l'opérateur historique France Télécom. Il est de 1,4 ct/min pendant les heures creuses (samedi, dimanche et jours fériés et de 19h à 8h du lundi au vendredi) et 2,8 cts/min pendant les heures pleines (de 8h à 19h, du lundi au vendredi). Quel que soit l'opérateur de téléphonie fixe, France Télécom facture un coût de connexion de 7,8 centimes par appel.

Le 3676 ce sont plus de 500 personnes réparties dans 5 centres d'appel situés à Lyon, Bordeaux, Pantin (93), Rennes et Nantes, toutes salariées Mgen et relevant de la convention collective de la Mutualité.

Économie sociale et solidaire



Novembre est le Mois de l'Économie sociale et solidaire.

Dans ce cadre, comme les années précédentes, de nombreuses actions ont été menées en Rhône-Alpes, à l'initiative du Conseil Régional et de la Cress (Chambre

Régionale de l'ÉSS). Pour autant, la promotion et la connaissance de cette économie, dont les mutuelles font partie, ne sauraient se limiter à un mois par an. Des informations sur ce sujet sont lisibles dans ce bulletin. Il en sera de même dans de prochains bulletins.



Réunion régionale du 7 octobre 2015

22 personnes se sont retrouvées à la section du Rhône de la Mgen 69. Les deux délégué-es nationaux de l'Ésper, Frédéric Mathieu et Juliette Perchepied, ont participé aux travaux. 17 organisations étaient représentées.

Cette réunion faisait suite à la réunion des correspondants régionaux le 21 septembre à Paris.

L'objectif était de faire connaître l'Ésper, de décliner les accords-cadres signés en juin 2013 et en mars 2014 et, pour cela, de s'inscrire dans des actions concrètes.

Après un tour de table des actions réalisées en 2014-2015 dans le domaine de l'Économie Sociale et solidaire (ÉSS), les priorités d'actions à mener pour faire découvrir l'ÉSS aux élèves et aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés pour l'année 2015-2016 ont été définies :

- ▶ Intervention à l'Espe ;
- ▶ Constitution de malettes pédagogiques pour les enseignants (en cours de réalisation) ;
- ▶ Inscription d'actions de formation dans le Plan Académique de Formation ;
- ▶ Actions de formation/sensibilisation à destination des personnels de direction ;
- ▶ Participation au « Mois de l'ÉSS » en région ;
- ▶ Nouvelle rencontre avec les représentants du Rectorat de Lyon ;
- ▶ Demande d'une première rencontre avec le Recteur de Grenoble.

3^e édition des Débats citoyens en Rhône-Alpes



Les Débats citoyens en Rhône-Alpes ont célébré le 70^e anniversaire de la création de la Sécurité sociale avec deux tables rondes publiques à Saint-Etienne et à Lyon.

Fabrice Henry, Président de l'Institut Montparnasse, ancien Vice-président de la Mgen, a participé à la table ronde de Lyon le 7 décembre.

À noter : la table ronde de mars s'inscrit dans la connaissance de l'Économie sociale et solidaire :

« Devenir un élève écoresponsable et ouvert sur l'environnement ÉSS », au Lycée Pravaz de Pont-de-Beauvoisin (38), 22 mars 2016 (date sous réserve).

▶ Plus d'infos...

- Programme des tables rondes : www.fauriel.org/debatscitoyens3
- Vous pouvez contacter le coordonnateur : Franck.Thenard-Duvivier@ac-lyon.fr



Tourisme Social et Solidaire : Surfez sur la vague du tourisme associatif

L'Unat Rhône-Alpes est une association de tourisme au cœur de l'Économie sociale et solidaire.

Elle est l'une des représentations régionales de l'Unat nationale (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air) reconnue d'utilité publique, créée en 1985. Elle œuvre pour que le tourisme associatif soit pris en compte dans la politique touristique régionale et qu'il contribue au développement social du tourisme et des vacances.

Défendre l'accès aux vacances de qualité pour tous. Telle est la principale valeur de l'Unat Rhône-Alpes, qui prône des vacances placées sous le signe du développement durable en favorisant l'épanouissement de la personne, en valorisant les territoires sur lesquels sont implantés les centres et les villages vacances et en participant au maintien de l'activité locale.

Qu'est-ce que le « Tourisme Social et Solidaire » ?

L'Économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de coopéra-

tives, mutuelles, associations, syndicats et fondations, fonctionnant sur des principes d'égalité des personnes, de solidarité entre membres et d'indépendance économique. Dans ce secteur majeur de l'économie, la filière du tourisme social et solidaire regroupe tous les acteurs touristiques respectant un principe de gestion désintéressée et de fort ancrage local. Ces opérateurs proposent des offres touristiques de qualité à des tarifs adaptés, permettant de défendre les principes du « droit aux vacances pour le plus grand nombre ».

Le secteur est composé d'équipements touristiques variés : villages ou résidences de vacances accueillant notamment les familles, centres de vacances pour enfants et jeunes, maisons familiales de vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs, campings, refuges de montagne, associations de voyage, etc.

▶ Plus d'infos...

- www.unat-rhonealpes.asso.fr

Elections aux comités de section



Du 19 janvier au 18 mars prochain, vous serez appelés à élire vos représentants aux comités de section de votre département. En votant, vous manifesterez votre soutien à l'action de ces adhérents bénévoles. Ils mettent du temps et des compétences à disposition de notre collectif. Ils vous représentent au quotidien et défendent les valeurs et les intérêts qui nous rassemblent (protection sociale, prévention, solidarité etc.).

Les élections ont lieu tous les deux ans et permettent de constituer l'équipe de militants qui accompagne le ou la Président(e) de la section dans ses différentes missions. Dans les commissions du comité de section, ils s'investissent dans des champs variés : expression locale des adhérents, réflexions sur les innovations sociales et en santé, vigilance

sur l'application des décisions politiques prises par les instances nationales, activités de prévention, ou encore dialogue avec les acteurs locaux.

Nouveauté de l'année 2016 : suite à la fusion avec la Mget, une commission Environnement et Territoires est créée. Les connaissances et intérêts

plus spécifiques des adhérents issus de la Mget viendront nous enrichir sur ces thématiques.

Présence sur le terrain, écoute des attentes des adhérents, dialogue : l'action des élus éclaire les instances dirigeantes sur vos ressentis et vos besoins. Ainsi certaines des évolutions de garanties des nouvelles offres Mgen Santé Prévoyance résultent de remontées du terrain répétées : possibilités de choix, prise en charge accrue de médecines alternatives ou de dépassements d'honoraires, par exemple.

Par ailleurs, c'est parmi les membres des comités de section que sont élus les délégués à l'Assemblée générale. Leur mandat les conduit à discuter, valider ou infléchir les orientations décidées au niveau national. Ils sont les représentants de l'expression et de la gouvernance démocratiques au sein de Mgen.

Par votre vote, vous réaffirmerez l'importance que vous attachez à faire entendre votre voix d'adhérent pour peser sur nos choix mutualistes. Vous contribuez à ce que notre mutuelle reste fidèle à ses adhérents et à leurs besoins.

COMMENT VOTER ?

► Par Internet

C'est facile, sécurisé et c'est un geste éco-responsable. Votre code d'accès et votre mot de passe figurent en bas à gauche du courrier qui vous a été adressé avec votre matériel de vote.

Clôture du vote le vendredi 18 mars à 17h.

Ou par correspondance

Utilisez le bulletin de vote et l'enveloppe T qui vous ont été adressés.

Postez votre pli au plus tôt afin qu'il parvienne avant le 18 mars à 17h (le délai d'acheminement est de l'ordre de 4 jours).

Votez dès maintenant en quelques secondes sur le site www.mgenelection.fr





Pour qui allez-vous voter ?

DANS LA DRÔME, 9 CANDIDATS SE PRÉSENTENT À VOS SUFFRAGES

4 d'entre eux sont déjà membres du comité de section et sollicitent le renouvellement de leur mandat. Les 5 autres sont de nouveaux candidats.

Parmi les candidats renouvelables, vous trouverez :

Philippe CAUSSE, 50 ans. Impliqué depuis de nombreuses années à la MGEN, il est actuellement vice-président de la section de la Drôme. Il travaille au Rectorat de Grenoble.

Bernard HILAIRE, 61 ans. Ancien directeur d'école, il a profité de sa retraite pour s'impliquer davantage dans la vie de la section de la Drôme, sans pour autant négliger ses autres responsabilités associatives.

Salvator PACE, 49 ans. Conseiller Pédagogique, il est un partenaire précieux pour nos relations avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Jean-Marc REYNAUD, 57 ans. Professeur d'E.P.S., il est impliqué de longue date dans la vie militante, à la MGEN, mais aussi au sein de la MAIF : grâce à lui, le partenariat local entre ces deux mutuelles n'est pas vain mot.

Mais de nouveaux candidats se présentent

Alain BARBARINI, 61 ans. Il a été longtemps correspondant MGEN dans les différents établissements scolaires où il a travaillé. Maintenant qu'il est retraité, il veut s'impliquer encore plus.

Jean-Marc FORAY, 57 ans. Il est le directeur des établissements d'hébergement de personnes en situation de handicap MGEN du Royans. Sa présence au sein du Comité de Section de la Drôme est pour nous particulièrement importante dans le cadre du lien avec nos établissements.

Xavier HUBERT, 49 ans. Il est gestionnaire à l'ESPÉ (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation) de Valence, où il est correspondant MGEN. Il fait vivre avec dynamisme le partenariat étroit avec la MGEN.

Pierre-Luc NODIN, 40 ans. Professeur de mathématiques en collège, son implication militante a toujours été une évidence dans son parcours professionnel, d'abord sur le plan syndical, et maintenant sur le plan mutualiste.

Pauline PARRA, 55 ans, Adjoint administratif principal à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale, Gestionnaire Administratif de l'Action Sociale, Secrétaire du Service Médico-Social. Elle gère les dossiers d'Action sociale, pour le Département de la Drôme, et oeuvre au service des personnels de l'Éducation nationale.

Sans eux, le comité de section MGEN de la Drôme ne pourra se réunir.

Et sans mutuelle, il n'y aura plus que des sociétés plus intéressées par les bénéfices de leurs actionnaires que par le bien-être de leurs adhérents.

C'est pourquoi nous vous remercions par avance de votre vote.

Sans élection, une mutuelle n'est plus une mutuelle.

La prévention dans la Drôme

La prévention MGEN dans la Drôme s'inscrit dans un projet régional, elle est tournée vers 3 publics différents :

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE VIA L'ADOLESCENCE PRÉVENTION SANTÉ MGEN

L'ADOLESCENCE se donne pour objet de permettre à la communauté éducative au sens large (enseignants, personnels de l'éducation, associations complémentaires de l'EN, parents d'élèves...) de réaliser des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé et de la citoyenneté auprès des élèves de la maternelle à l'université.

Les thématiques prioritaires en 2016

Celles-ci sont reprises dans un site internet créé fin 2015 afin de diffuser des outils d'éducation à la santé/citoyenneté ADOLESCENCE pour la communauté éducative.

- ▶ Climat scolaire,
- ▶ Activités physiques et sportives,
- ▶ Santé psychique et psychologique (prévention des addictions, du stress, la qualité du sommeil...),
- ▶ Vie affective et sexuelle,
- ▶ Dons.

LES AGENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS)

Dans le cadre du réseau PAS (prévention aide et suivi) en partenariat avec l'éducation nationale mise en place de plusieurs actions :

- ▶ Un espace d'accueil et d'écoute à la MGEN19 avenue Pierre Semard à Valence, où vous pourrez obtenir un RDV avec un psychologue du travail le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 si vous rencontrez des difficultés personnelles et ou professionnelles (appel du lundi au vendredi de 9h à 20h : 0 800 20 10 70).



- ▶ Des groupes de paroles ou d'analyse de pratiques pouvant être mis en place avec déjà différentes thématiques abordées : accompagnement en début de carrière, gestion des conflits, la relation avec les familles, l'école inclusive...
- ▶ Des formations, des animations pédagogiques avec 3 thématiques essentielles : la voix, les risques psycho-sociaux et les troubles musculo squelettiques.

LES ADHÉRENTS : PROMOUVOIR LEUR SANTÉ LEUR AUTONOMIE

Les thématiques prioritaires en 2016

- ▶ Le bien-être,
- ▶ Activités physiques et sportives,
- ▶ Nutrition,
- ▶ Prévention de la perte d'autonomie,
- ▶ Journées nationales de prévention centrées sur des thématiques de santé particulières (ex : Octobre Rose pour la prévention du cancer du sein, « sentez-vous sport » pour la promotion de l'activité physique, journée mondiale du SIDA, les semaines d'information en santé mentale, journée nationale de l'Audition...),
- ▶ Éducation à l'environnement et au développement durable,
- ▶ Éducation à la parentalité.

De nombreux partenariats pour mener à bien ces différents projets tels que, l'éducation nationale, la Mutualité Française Rhône Alpes, l'UFOLEP, la MAIF, de nombreux partenaires de l'ESPER, ...

Pour tout renseignement, ou si vous souhaitez nous faire part d'un projet : cnadal@mgen.fr

18 ET 19 NOVEMBRE 2015

Régionales MGEN dans la Drôme



Deux fois par an, des élus MGEN issus des 8 départements de la région Rhône-Alpes se réunissent pour débattre. Ces rencontres régionales ont lieu au printemps et à l'automne.

En novembre 2015, c'est la Drôme qui a accueilli plus de 75 élus venant de toute la région : Ain, Ardèche, Isère, Loire, Rhône, Savoie, et Haute-Savoie, et bien évidemment de la Drôme.

Deux représentants du bureau national MGEN de Paris sont venus pour cette rencontre régionale : Eric CHENUT, vice-président MGEN, et Isabelle DAUGA, administratrice déléguée.

C'est dans un contexte très particulier, quelques jours après les attentats de Paris, que les débats ont eu lieu.

Malgré cela, les échanges ont été riches. Ils ont porté sur plusieurs thèmes, avec notamment un temps de réflexion sur les pistes à suivre pour que les adhérents MGEN deviennent acteurs de leur mutuelle, sur le

rapprochement entre le groupe MGEN/ISTYA, et le groupe HARMONIE, mais aussi sur la laïcité et la réserve citoyenne.

Les participants ont également échangés sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, et sur le projet MGEN de crédit d'impôt pour l'accès aux fonctionnaires à la protection sociale.

La MGEN demande à ce que les agents publics ne soient plus les oubliés des aides de l'État pour l'acquisition d'une complémentaire santé : quand un travailleur indépendant bénéficie d'une aide de 260 euros par an, que cette aide est de 151 euros pour un salarié, les agents de la fonction publique de l'État ne reçoivent que 15 euros, et pour les agents de l'Éducation nationale, cette aide n'est que de 2,21 euros.



La MGEN propose donc une mesure simple, au bénéfice de tous : après avoir choisi sa mutuelle santé, on pourrait inscrire sur sa déclaration de revenu le montant de sa cotisation, et l'impôt sur le revenu serait réduit d'une partie de cette cotisation (si elle n'est pas imposable, la personne recevrait une somme versée par le Trésor Public).

Ce crédit d'impôt pourrait à terme remplacer tous les dispositifs d'aide à l'accès d'une complémentaire santé.

Cette demande de la MGEN n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans une démarche de la Mutualité française qui demande d'« unifier les aides et redonner du pouvoir d'achat en étudiant un crédit d'impôt qui pourrait se substituer aux aides existantes ».

Avant de repartir, les élus du National, mais aussi de la région ont tous tenus à remercier les membres du Comité de Section de la Drôme qui ont oeuvré pour la réussite de cette rencontre régionale.

Votre section départementale est éloignée de votre domicile ?

Nous vous proposons de vous accueillir deux fois par mois sur un lieu délocalisé.

- Un premier point d'accueil fonctionne d'ores et déjà à Annonay,
- Un deuxième dans le secteur montilien vous sera prochainement proposé.





Permanences MGEN
Ardèche/Drôme/Loire

MGEN

vient à votre rencontre

1^{er} et 3^e mercredis du mois
sauf en juillet/août
**GOLA, salle Jean Jaurès,
Avenue de l'Europe
07100 Annonay**

de 10h à 12h **sans rendez-vous** et
de 13h à 16h30 **sur rendez-vous.**

Contacts :
sd007@mgen.fr
04 75 65 88 02

mgen.fr
Mutuelle Santé
Prévoyance